COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 29.11.2015

42/2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 320'000.- au maximum, sous déduction de participations à recevoir ; pour le financement des travaux de réfection des toitures des chalets d'alpage de la Pacoresse et de la Plagniaz, ainsi que le chalet locatif du grenier de la Pacoresse à la suite de dégâts causés par la grêle

Président :	Christian Gaignat (UDC)
Membres :	Stéphane Barbey (Les Verts)
	Charlotte Chevallier (SOC)
	Raphaël Corbaz (PLR)
	Susanne Cornaz (PLR)
	Mario Gori (SOC)
	Vincent Haldi (ML)
	Nick Miller (PLR)
	Roland Rimaz (SOC)
	Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie au complet le jeudi 19 novembre 2015 à la rue du Temple 11 à Montreux, en présence de M. Alain Feissli, municipal du service des domaines et bâtiments, sport, et MM. Gianfranco Sentinelli, chef de service, et Fabien Mahon, adjoint.

Notre municipal rappelle la nécessité de l'entretien de nos chalets d'alpage et le maintien de l'aspect de ces chalets. Un des commissaires a mentionné que ces travaux avaient été prévus au budget, mais ils s'étaient montrés plus importants.

Tous les commissaires relèvent la beauté du travail des tavillonneurs et recommandent de choisir une entreprise indigène.

Un commissaire demande si, vu le travail choisi, il serait négociable que l'ECA entre en matière pour une participation. Il demande que des essais de négociations soient entrepris.

C'est à l'unanimité que votre commission vous recommandent les conclusions suivantes :

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 42/2015 de la Municipalit du 30 octobre 2015 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 320'000.00 au maximum, sous déduction de participations à recevoir, pour le financement des travaux de réfection des toitures des chalets d'alpage de la Pacoresse et de la Plagniaz, ainsi que le chalet locatif du grenier de la Pacoresse à la suite de dégâts causés par la grêle,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des toitures des chalets d'alpage de la Pacoresse et de la Plagniaz, ainsi que le chalet locatif du grenier de la Pacoresse à la suite de dégâts causés par la grêle;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissments du patrimoine administratif de CHF 320'000.00 au maximum, sous déduction de participations à recevoir;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir immédiatment cet investissment par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte de bilan 9282.001 *"Réserve générale pour investissements futurs";*
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Christian Gaignat (UDC)